

# PAYS PORTES DE GASCOGNE

## POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL Pays Portes de Gascogne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 29 janvier 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	10
Absents	7
Procuration	0
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 21 janvier 2026

Date d'affichage

Le 21 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, à 14h à la salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Aubiet, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Patrick BET, Ronny GUARDIA MAZZOLENI, Gaëtan LONGO, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON.

Etaient présents (suppléants votants) :

Alain BERTHET, Gérard ROEHRIG, Marylin VIDAL.

Procuration :

Néant

Secrétaire de séance :

Gérard ARIES

### D2026\_01\_01 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 et L5211-36 ;

**VU** l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-99 du 7 août 2015, précisant que les établissements publics de plus de 10 000 habitants, comportant au moins une commune de 3 500 habitants, doivent présenter à leur assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires dans un délai de 10 semaines maximum précédant le vote du budget primitif et que ce rapport donne lieu à un débat ;

**VU** que ce même article prévoit qu'il soit pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

**VU** l'envoi en date du 21 février 2026 du rapport d'orientation budgétaire 2026 accompagné de ses annexes à l'ensemble des membres du conseil syndical, détaillant les points suivants :

- Orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement ;
- Présentation des engagements pluriannuels ;

- Informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- Informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération, les avantages en nature et le temps de travail.

**Le Président engage le Débat d'Orientation Budgétaire**, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire 2026.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

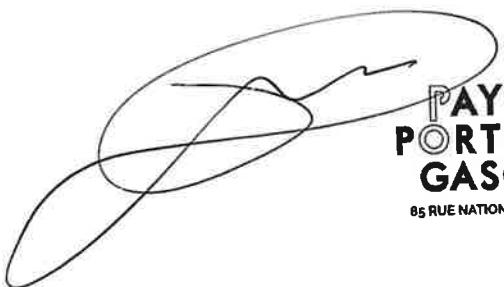
**LE CONSEIL SYNDICAL,**  
**L'exposé entendu,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE à l'unanimité,**

- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026 à l'appui du rapport d'orientation budgétaire, présenté lors de la séance.

*Fait et délibéré le 29 janvier 2026  
 Pour extrait certifié conforme et rendu  
 exécutoire après dépôt en Préfecture*

*Le - 5 FEV. 2026*

**Le secrétaire de séance,**  
**Gérard ARIES**



**PAYS  
 PORTES DE  
 GASCOGNE**  
 85 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX

**Le Président,**  
**Ronny GUARDIA MAZZOLENI**



PÔLE  
 D'ÉQUILIBRE  
 TERRITORIAL  
 ET RURAL  
 05 62 07 47 10

# PAYS PORTES DE GASCOGNE

## POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL Pays Portes de Gascogne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 29 janvier 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	10
Absents	7
Procuration	0
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 21 janvier 2026

Date d'affichage

Le 21 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, à 14h à la salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Aubiet, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Patrick BET, Ronny GUARDIA MAZZOLENI, Gaëtan LONGO, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON.

Etaient présents (suppléants votants) :

Alain BERTHET, Gérard ROEHRIG, Marylin VIDAL.

Procuration :

Néant

Secrétaire de séance :

Gérard ARIES

### D2026\_01\_02 VALIDATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2026 DES EPCI

**VU** les articles L. 5212-19 et L. 5212-20 du Code général des collectivités territoriales actant le financement des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux par les contributions des EPCI adhérentes,

Faisant suite à la présentation du rapport d'orientation budgétaire, qui propose le maintien de la contribution des EPCI à 3,50€ pour 2026, comme présenté ci-dessous :

	Contributions 2026 / Insee 2023 (population totale)	
<b>CC Lomagne Gersoise</b>	70 028 €	20 008 hab.
<b>CC Gascogne Toulousaine</b>	61 855.50 €	17 673 hab.
<b>CC Bastides de Lomagne</b>	40 999 €	11 714 hab.
<b>CC Coteaux Arrats Gimone</b>	38 657.50 €	11 045 hab.
<b>CC du Savès</b>	35 630 €	10 180 hab.
<b>TOTAL</b>	<b>247 170 €</b>	<b>70 620 hab.</b>

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

**LE CONSEIL SYNDICAL,  
L'exposé entendu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE, à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

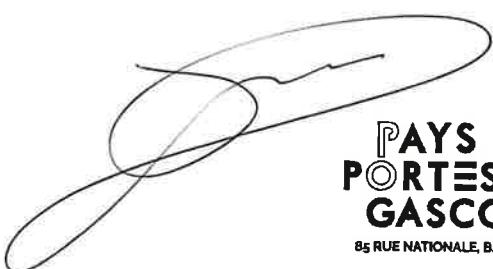
ID : 032-200048593-20260129-D2026\_01\_02-DE

- **De valider** le montant de la contribution 2026 des EPCI à 3,50 € par habitant, tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

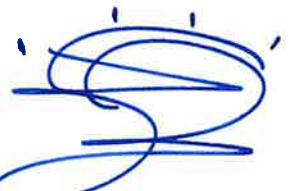
*Fait et délibéré le 29 janvier 2026  
Pour extrait certifié conforme et rendu  
exécutoire après dépôt en Préfecture*

*Le 5 FEV. 2026*

**Le Secrétaire de séance,  
Gérard ARIES**



**PAYS  
PORTES DE  
GASCOGNE**  
85 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX  
PÔLE  
D'ÉQUILIBRE  
TERRITORIAL  
ET RURAL  
05 62 67 97 10



**Le Président,  
Ronny GUARDIA MAZZOLENI**

# PAYS PORTES DE GASCOGNE

## POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL Pays Portes de Gascogne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 29 janvier 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	10
Absents	7
Procuration	0
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation  
Le 21 janvier 2026

Date d'affichage  
Le 21 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, à 14h à la salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Aubiet, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Patrick BET, Ronny GUARDIA MAZZOLENI, Gaëtan LONGO, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON.

Etaient présents (suppléants votants) :

Alain BERTHET, Gérard ROEHRIG, Marylin VIDAL.

Procuration :

Néant

Secrétaire de séance :

Gérard ARIES

### D2026\_01\_03 VALIDATION DES AVENANTS AUX CONVENTIONS PVD DES CINQ EPCI DU TERRITOIRE

Les conventions Petite Ville de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) des communautés de communes du territoire devaient normalement prendre fin au 31/03/2026.

Des négociations sont en cours afin de prolonger ce dispositif et le financement des chefs de projets jusqu'au 31/12/2026.

Par anticipation, les cinq communautés de communes ont réuni leur comité de pilotage afin de valider des avenants des conventions-cadre initiales.

Ces avenants intègrent la prolongation du programme "Petites Villes de Demain" jusqu'au 31/12/2026 et pour certains, la prolongation de leur ORT à une date postérieure, pouvant aller jusqu'en 2032.

En effet, l'Opération de Revitalisation de Territoire est un dispositif législatif autonome créé par la loi ELAN et qui met à disposition des collectivités des outils pour porter et mettre en œuvre un projet de revitalisation sur son territoire.

Plusieurs collectivités ont ainsi souhaité prolonger leur dispositif ORT après 2026, pour poursuivre la mise en œuvre de leur démarche de revitalisation.

Par ailleurs, les avenants des conventions de la 3CAG et de la CCGT intègrent d'autres modifications de leur convention-cadre, portant sur la définition des secteurs d'intervention de leur ORT (modification de périmètre de secteur existant et création de nouveaux secteurs sur la commune principale) et sur l'abondement du plan d'actions par de nouveaux projets concourant à la stratégie de revitalisation.

Ces avenants doivent être signés avant le 31/03/2026.

Le PETR étant signataire de ces conventions, il doit également signer ces avenants.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**LE CONSEIL SYNDICAL,  
L'exposé entendu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE, à l'unanimité**

- **De se positionner** pour la prolongation des PVD valant ORT du territoire,
- **D'approuver** l'intégration à ces avenants de prolongation d'autres modifications de la convention-cadre initiale,
- **D'autoriser** le président à signer les avenants de prolongation avant le 31/13/2026.

*Fait et délibéré le 29 janvier 2026  
Pour extrait certifié conforme et rendu  
exécutoire après dépôt en Préfecture*

*Le - 5 FEV. 2026*

**Le secrétaire de séance,  
Gérard ARIES**

**Le Président,  
Ronny GUARDIA MAZZOLENI**

